

j'aimerais demander l'attention de la Chambre, particulièrement celle des députés ministériels, afin de voir dans quel problème ils nous jettent, ainsi que la population canadienne, et afin qu'ils sachent que s'il y a des éditorialistes qui trouvent que la position du Ralliement créditiste est ridicule, il y a des éditorialistes autrement plus brillants, compétents, qui, eux, croient que notre position est non seulement acceptable, mais qu'elle devrait être acceptée.

Pourquoi avons-nous présenté cet amendement au sujet de l'expression «du sexe féminin»? C'est pour montrer combien ridicule est cette loi, combien elle est superficielle, comment elle n'a pas été pensée selon des normes qui devraient assurer la sécurité de la personne, de la patiente, qui se présentera devant un comité.

L'éditorialiste, M. Marcel Rivard, écrivait ceci dans *L'Union des Cantons de l'Est*:

Dans un élan de libéralisation juridique, le gouvernement majoritaire de M. Trudeau est à la veille de faire un bien mauvais pas en adoptant le bill C-150 mieux connu sous l'appellation de bill omnibus. En premier lieu, ce bill est inadmissible par la façon ...

... et je ferai remarquer que c'est un journal libéral, celui-là. Qu'on vérifie les cartes des membres libéraux et l'on verra. Je continue:

En premier lieu, ce bill est inadmissible ...

[Traduction]

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Je signale au député qu'aux termes du Règlement, il doit se contenter de faire porter ses propres observations sur l'amendement même dont nous sommes saisis et de ne citer que des éditoriaux qui s'y rapportent. J'ai dû intervenir plus d'une fois ce soir pour insister sur ce point et je demanderais au député de Lotbinière (M. Fortin) de tenir compte de cet article du Règlement.

[Français]

M. Fortin: Je vous remercie, monsieur l'Orateur, de vos remarques obligeantes, et j'aimerais maintenant en venir au sujet précité.

Notre éditorialiste, M. Marcel Rivard, disait, et je cite:

En premier lieu, ce bill est inadmissible par la façon dont il est présenté.

Je comprends cela, avec des expressions aussi inutiles que «sexe féminin». Il renferme trop de sujets diversifiés, et l'auteur poursuit.

Monsieur l'Orateur, j'aimerais continuer plutôt demain, car alors nous allons encore être en forme, et je voudrais faire savoir aux députés ministériels que nous, du Ralliement créditiste, nous ne sommes pas épuisables. Je voudrais faire remarquer qu'il est dix heures, monsieur l'Orateur.

[M. Fortin.]

[Traduction]

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Comme il est 10 heures, je dois saisir la Chambre des questions à débattre.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

Une motion d'ajournement de la Chambre, aux termes de l'article 40 du Règlement est censée avoir été présentée.

LES PARCS NATIONAUX—LA MODIFICATION DU RÉGIME FONCIER

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, le sujet que j'aimerais discuter ce soir découle d'une question que j'ai posée, le 18 avril, au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Chrétien) en vue de savoir si on accorderait aux parcs de l'Ouest, les parcs de montagne notamment, à propos des dispositions rigides de la loi sur les parcs nationaux, la même latitude que celle qui fait l'objet de négociations touchant le projet d'un parc en Gaspésie.

J'ai parlé surtout des parcs nationaux établis avant 1930. Bien entendu, je voulais faire ressortir le fait qu'en 1930, la Saskatchewan et l'Alberta n'avaient pas le contrôle de leurs ressources. Le ministre a dit en plaisantant—et cela caractérise la plupart des réponses des ministres—que le Code Napoléon ne s'appliquait pas au Manitoba et que si cette province voulait l'adopter, il y songerait. Bien entendu, c'était là éluder la question tout à fait, car le Manitoba n'est aucunement en cause.

• (10.00 p.m.)

Je veux saisir cette occasion pour insister encore une fois, et je l'ai fait très souvent, sur l'urgente nécessité de développer nos parcs de toutes sortes, nationaux, récréatifs et historiques. Le gouvernement libéral est au pouvoir depuis 1963. Pendant ces six années, il n'a cessé d'indiquer son intention de mettre sur pied un programme d'urgence en matière de récréation, qui devient de plus en plus pressant avec l'augmentation des loisirs et, surtout, l'urbanisation, cause de beaucoup de nos problèmes sociaux, sans compter l'essor du tourisme.